

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
 - 3 MAI 2004
 SERVICE INDUSTRIEL
 DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

2004-04-13 ^{13:58} heure-minute

11 215 212

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
 DE MONTRÉAL**

Montréal, ce 13^e jour d'avril de l'an deux mille quatre (2004).

COMPARAÎT:

ULTRAMAR LTÉE, personne morale légalement constituée, ayant son siège social situé au 2200, avenue McGill College, Montréal, province de Québec, H3A 3L3, agissant aux présentes et représentée par Guylaine Lefebvre, Administrateur juridique, dûment autorisée aux présentes tel qu'elle le déclare;

(ci-après le «Comparant»)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant:

- 1.1 Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (2 494 938), cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal; et
- 1.2 portant l'adresse civique 1660, boulevard Henri-Bourassa Est, dans la municipalité de Montréal, Québec, H2C 1J2.

(ci-après «d'Immeuble»)

**2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE
PAR L'AVIS**

Ultramar Ltée est propriétaire de l'immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3738622 et son adresse est 2200, avenue McGill College, Montréal, Québec, H3A 3L3.

**3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION
AUTORISÉE**

Le terrain est situé dans la municipalité de Montréal et les utilisations suivantes: commerciale et résidentielle sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation titrée: «Surveillance et caractérisation environnementales, station-service Ultramar no 43711 du 1660, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec), no de référence 03307-201 et datée du 9 janvier 2004», contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient:

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'immeuble;
- 4.3 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

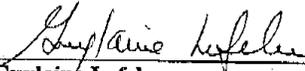
Ce résumé est attesté par Michel Drolet en date du 10 mars 2004, dont l'original du formulaire d'attestation est annexé.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ**Signature du Comparant:****ULTRAMAR LTÉE**

Par:


Guylainé LefebvreMontréal, le 13 avril 2004

Lieu et date

ATTESTATION

Je, soussigné, Leonardo Giampa, avocat, atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant**;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant**;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Montréal, province de Québec, ce 13^e jour d'avril de l'an deux mille quatre (2004).

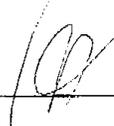
Nom: **Leonardo Giampa**Qualité: **Avocat**Adresse: **2200, avenue McGill College, Montréal, Québec, H3A 3L3**
Leonardo Giampa, avocat

Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2004-04-13 à 13:58 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 11 215 212.*



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	Ultramar Ltée

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
5 MAI 2004
SERVICE INDUSTRIEL
DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

--	--	--	--

Direction des politiques du secteur industriel
Service des lieux contaminés

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
- 3 MAI 2004

FORMULAIRE D'ATTESTATION
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

SERVICE INDUSTRIEL
DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 1660, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal (Québec)	
N° de lot(s) : 2 494 938	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45 degrés 34' 00" Longitude : -73 degrés 39' 32"
Nom du cadastre : Paroisse du Saull-au-Récollet, Circonscription foncière de Montréal	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom :	
Nom de l'entreprise : Ultramar ltée	
Adresse : 2200, McGill College, Montréal (Qc)	Code postal : H3A 3L3
N° de téléphone : (514) 499-6436	N° de télécopieur : (514) 499-6381
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Surveillance et caractérisation environnementales, station-service Ultramar no 43711 du 1660, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec)	
Firme : Mission Environnement inc.	
Auteur : Patrice Carpentier et Martine Sanchez	Date : 9 janvier 2004

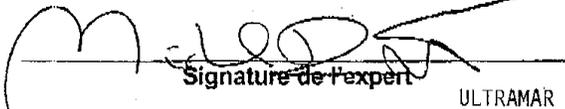
Après vérification, j'atteste que le résumé est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère de l'Environnement du Québec.

MICHEL DROLET

101

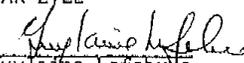
Nom de l'expert (en lettres moulées)

Numéro d'identification de l'expert


Signature de l'expert

2004-03-10
Date

ULTRAMAR LTEE

Par: 
Guy-Line Lefebvre



Résumé de l'étude

Mission Environnement inc. (MEI) a été mandatée par Ultramar ltée pour effectuer une réhabilitation environnementale lors du démantèlement des installations pétrolières, ainsi que pour réaliser simultanément une caractérisation environnementale (eau et sol) dans certains secteurs de la propriété, sur le site de la station-service Ultramar n° 43711 située au 1660, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal (Québec). Le site correspond au lot 2 494 938 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal. Les coordonnées du site sont -73° 39' 32" (longitude) et 45° 34' 00" (latitude). Le mandat incluait la réhabilitation du site pour un usage futur résidentiel.

Au moment des travaux, le site, zoné commercial et résidentiel, était occupé par une station-service non opérationnelle. Le site a été occupé depuis au moins 1961 par une station-service.

Le terrain à l'étude, de forme irrégulière, possède une superficie totale d'environ 1 755 mètres carrés. Ayant une légère pente vers le nord, la surface du terrain étudié était composée (avant les travaux) d'une part, de béton bitumineux à 75 %, d'autre part, de béton à 5-pourcent, et enfin, d'un couvert engazonné pour le restant (principalement le long du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Taché). Le secteur ne présente aucun affleurement rocheux. De plus, le site est raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Montréal. Il n'y a pas d'installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine dans un rayon d'un kilomètre du site. La rivière des Prairies se trouve à 250 mètres au nord du site.

Les travaux de caractérisation ont révélé qu'un volume approximatif de 84 mètres cubes de sols en place ne respectaient pas les valeurs limites de l'Annexe II du « Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés », quant à leur contenu en hydrocarbures (C10-C50, BTEX, HAP), et/ou en métaux. De plus, 390 mètres cubes de sols ne respectaient pas les valeurs limites de l'Annexe I du même Règlement. Tous ces sols se trouvaient le long et au pourtour des installations pétrolières à enlever. Quant à l'eau souterraine, les travaux révélaient qu'elle était conforme aux exigences applicables pour une eau de surface et égout.

Lors de la réhabilitation, tous les sols non-conformes ont été enlevés. Il apparaît que les sols laissés en place en périphérie des excavations réalisées, ainsi que dans les secteurs investigués, sont conformes, quant à la présence de produits pétroliers ou métaux lourds, aux exigences de l'annexe I du « Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés ».

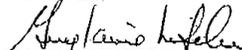
Quant à la qualité de l'eau souterraine, à la suite de la réhabilitation, il appert que celle-ci est toujours conforme aux exigences pour une eau de surface et égouts, quant à son contenu en produits pétroliers et en métaux lourds.

À la suite de la réhabilitation, le terrain est donc apte pour un usage résidentiel.

DOCUMENT CONFIDENTIEL ET PRIVILÉGIÉ
N/Ref.: 03307-201 2004-03-10

ULTRAMAR LTEE

Page 1 de 1

Par: 
Guytane Lefebvre